

POLITIQUE D'INSCRIPTION ET DE REMBOURSEMENT

Modifications

Les renseignements contenus dans nos publications sont sujets à changements sans préavis. S'il y a lieu, un courriel vous sera acheminé et/ou ils seront publiés dans le journal municipal et/ou les personnes inscrites seront avisées par téléphone. La Municipalité se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (coût, lieu, horaire, nombre de semaines, etc.) si les circonstances l'exigent.

Frais d'annulation

Pour les activités organisées par la Municipalité, en cas d'annulation de la part de la Municipalité, les personnes déjà inscrites seront remboursées en totalité. Si une personne abandonne volontairement une activité, **aucun remboursement** ne sera accordé, sauf en cas **de force majeure avec des preuves à l'appui**.

Pour les activités organisées en collaboration avec un organisme ou une compagnie, les modalités pour les frais d'annulation doivent être discutées avec le responsable de chaque activité.

Photos

Des photos pourraient être prises lors des activités pour fins de publication municipale.

Participation et annulation

Certaines activités ont un minimum et un maximum de participants à respecter. Le principe du premier arrivé, premier servi est appliqué. Lorsque le maximum de participants est atteint, il est possible de s'inscrire sur une liste d'attente dans l'éventualité de disponibilités durant la session ou de la formation d'un nouveau groupe. Lorsque le minimum de participants n'est pas atteint, l'activité peut être annulée et le remboursement complet.

Accidents

Les dépenses occasionnées lors et suite à une blessure survenue durant la pratique d'une activité sont assumées en totalité par la victime.

Équipements

Les participants sont responsables de l'équipement mis à leur disposition par la Municipalité ou par les responsables d'activités. Les dommages causés délibérément au matériel seront réparés aux frais du responsable du bris. Pour certaines activités, du matériel est aux frais du participant.

Camp de jour

- INSCRIPTION ET PAIEMENT EN LIGNE SEULEMENT
- Frais de **50 \$** par enfant pour les inscriptions après le 24 mai.
- Frais de **25 \$ pour chaque** chèque sans provision.
- Frais de **50%** par semaine pour les non-résidents (frais d'inscription et de service de garde).
- Frais administratif de **25%** pour les remboursements avant le 15 juin.
- Aucun remboursement après le 15 juin.

Nous vous remercions d'utiliser le service en ligne.